

# Vie Intime Sexualité Approche EHPAD ESSMS

□ ChatGPT 5 + Corpus Stevenson Juin 2025

EHPAD : (**Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes**)

ESSMS : **Établissement ou service social ou médico-social**. adultes et des enfants handicapés

## Depuis quand les intimités sexuelles sont-elles légitimes ?

Il n'existe pas de date à laquelle la sexualité aurait soudainement été « autorisée » dans les chambres des EHPAD et ESSMS.

Juridiquement, la vie affective et sexuelle des résidents découle progressivement de droits plus fondamentaux :

- droit au respect de la vie privée ;
- droit à l'intimité ;
- liberté individuelle ;
- dignité de la personne. ([Weka](#))

## Avant les EHPAD

Même avant la création des EHPAD, les résidents des maisons de retraite conservaient théoriquement ces libertés. En pratique, la sexualité des personnes âgées était cependant largement ignorée, voire découragée par les institutions, les familles et parfois les professionnels. ([La Gazette des Communes](#))

## Le tournant juridique : 2002-2003

La véritable rupture intervient avec la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, qui place les droits de la personne accueillie au centre du fonctionnement des établissements. ([Wikipédia](#))

Puis l'arrêté du 8 septembre 2003 crée la **Charte des droits et libertés de la personne accueillie**, intégrée au Code de l'action sociale et des familles. Cette charte garantit notamment :

- le respect de la vie privée ;
- l'intimité ;
- le libre choix ;
- le consentement de la personne. ([Ministère du Travail et des Solidarités](#))

À partir de cette période, il devient beaucoup plus difficile pour un établissement de justifier une interdiction générale de la vie sexuelle.

\* les personnes sont capables de consentir ;

Il n'existe pas de situation de contrainte, d'abus ou de vulnérabilité exploitée ;

les pratiques ne troublent pas le fonctionnement collectif de l'établissement ni la sécurité des

## Années 2010 : reconnaissance explicite

Le principe juridique central est celui du respect :

Un avis officiel publié au Journal officiel en 2013 rappelle que le droit à l'intimité en EHPAD comprend également la vie affective et sexuelle des personnes âgées. ([Légifrance](#))

\* de l'intimité ;

Le texte indique explicitement :

\* de la liberté individuelle ;

<blockquote>

Ces principes sont protégés notamment par :

« Cette intimité inclut la sexualité. » ([Légifrance](#))

• le Code de l'action sociale et des familles ;

</blockquote>

\* la Charte des droits et libertés de la personne accueillie ;

\* la jurisprudence relative au respect de la vie privée en institution.

C'est l'une des premières reconnaissances publiques et explicites de ce principe.

La chambre d'un résident est généralement considérée comme un espace privatif, même au sein d'un établissement médico-social.

## Depuis 2020 : institutionnalisation du sujet

### Ce que l'EHPAD peut néanmoins faire

La question est désormais traitée officiellement par la Haute Autorité de Santé, qui considère la vie

L'établissement peut intervenir dans plusieurs situations.  
affective et sexuelle comme une composante des droits fondamentaux des personnes accompagnées en ESSMS. ([Haute Autorité de Santé](#))

### 1. Vérification du consentement

L'enjeu actuel n'est donc plus de savoir si la sexualité est autorisée, mais :

La question devient délicate lorsque l'un des résidents présente :

- un **maladie neurocognitive** ;
- une **désorientation** ;
- une **altération du jugement** ;
- une **vulnérabilité psychique importante**. ([Haute Autorité de Santé](#))

L'EHPAD a alors une obligation de protection.

### Lecture historique

La difficulté éthique et juridique porte sur :

On peut distinguer quatre périodes :

- \* la **stabilité du consentement** ;
- \* l'**absence d'emprise ou de manipulation**.

Dans ce cas, l'établissement peut :

- évaluer la situation avec l'équipe soignante ;
- \* solliciter le médecin coordonnateur ;
- \* associer éventuellement la famille ou le tuteur (sans que ceux-ci disposent automatiquement d'un droit d'interdiction de la sexualité) ;
- \* mettre en place une réflexion éthique collégiale.

Mais il ne peut pas présumer automatiquement qu'une personne âgée ou atteinte de troubles cognitifs est incapable de consentir.

### 2. Protection contre les abus

L'établissement doit empêcher :

- **agressions sexuelles** ;

- \* harcèlement ;
- \* comportements imposés ;
- \* relations sous contrainte psychologique ;
- \* exploitation d'une personne vulnérable.

L'absence de réaction engagerait sa responsabilité.

### **3. Respect de la collectivité**

L'EHPAD peut encadrer :

- les comportements exhibitionnistes ;
  - \* les actes imposés à la vue d'autrui ;
  - \* les nuisances ;
  - \* les situations créant un trouble grave pour les autres résidents.

Mais cet encadrement doit être proportionné.

Une interdiction générale de la sexualité serait juridiquement fragile.

### **Lecture selon le Modèle de Stevenson**

Dans le « Modèle de Stevenson », la sexualité ne relève pas uniquement du besoin biologique ; elle traverse plusieurs besoins fondamentaux :

1. Mobilité ;
  - Adaptation à l'environnement ;
  - Nutrition ;
  - Hygiène ;
  - Sécurité ;
  - Affection ;
  - Échange ;
  - Réflexion ;
  - Reconnaissance ;
  - Cohérence.

La sexualité participe particulièrement :

- au besoin d'Reconnaissance ;
  - \* au besoin d'Affection ;
  - \* au maintien de l'identité personnelle ;
  - \* au sentiment d'exister encore comme sujet désirant.

Dans de nombreux EHPAD, la difficulté provient du conflit entre :

- la logique de sécurité institutionnelle ;
  - \* et la reconnaissance de la subjectivité intime des résidents.

Une approche exclusivement sécuritaire peut produire :

- infantilisation ;
  - \* dépersonnalisation ;
  - \* atteinte à la dignité ;
  - \* réduction du résident à son statut de patient dépendant.

## Perspective philosophique

Chez Georg Wilhelm Friedrich Hegel, la reconnaissance constitue une condition de l'existence subjective : être reconnu comme sujet libre implique aussi la reconnaissance de la vie affective et désirante.

^ |

|||



Ainsi, si l'on cherche une date symbolique, **2003** (Charte des droits et libertés de la personne accueillie) constitue le premier fondement juridique solide, tandis que **2013** marque la reconnaissance explicite du fait que le droit à l'intimité en EHPAD englobe également la sexualité. ([Ministère du Travail et des Solidarités](#))

Dans une perspective inspirée du modèle de Stevenson, cette évolution peut être interprétée comme le passage d'une institution centrée principalement sur le besoin de **Sécurité** vers une institution reconnaissant également les besoins d'**Affection**, d'**Échange**, de **Reconnaissance** et de **Cohérence** de la personne âgée.

From: <https://la-plateforme-stevenson.org/v4/> - La Plateforme Stevenson

Permanent link: [https://la-plateforme-stevenson.org/v4/connaissance/comprendrepag:vie\\_intime\\_sexualite\\_approche\\_ehpad\\_esmss?rev=1780849578](https://la-plateforme-stevenson.org/v4/connaissance/comprendrepag:vie_intime_sexualite_approche_ehpad_esmss?rev=1780849578)

Last update: 2026/06/07 18:26

